

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 17 janvier 2023, a adopté le règlement suivant :

1372-2023 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 369 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE D'ASPHALTE D'UNE PARTIE DES RUES JEAN-NOËL ET LAJOIE

La Municipalité a reçu le 2 mars 2023, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site Web de la Municipalité : [Règlement d'emprunt numéro 1372-2023](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 10 mars 2023.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe